LA FAMILLE
DE
DENIS PAPIN

d'après des documents inédits

AVEC UN TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

PAR

Louis BELTON

Avocat

&

Fernand BOURNON

Archiviste de Loir-et-Cher



BLOIS

IMPRIMERIE R. MARCHAND, RUE HAUTE, 2

1880

LA FAMILLE

DE

DENIS PAPIN



Le moment nous semble bien choisi de faire paraître les renseignements nouveaux que le hasard d'abord, de patientes recherches, ensuite, nous ont fait découvrir sur la famille des Papin.

Alors que la ville de Blois élève enfin une statue à Denis Papin, nous avons cru opportun de dire le peu que nous savions sur sa famille. — On s'intéresse aux moindres détails de la vie des grands hommes, on aime à savoir quels appuis ou quelles entraves ils ont trouvés au début de leur carrière; leurs parents même reçoivent comme un reflet de leur célébrité.

Nous faudra-t-il nous excuser de la forme dans laquelle sont présentées ces simples notes, ainsi juxtaposées presque sans lien ni transition? Nous ne le pensons pas; nous avons préféré à des phrases banales, qu'il est si facile de mal faire, le langage

même des textes que nous avions à mettre en œuvre; ce sont des documents que nous publions, et, dans leur aridité même, les documents anciens ont leur éloquence, la seule à notre avis qui fasse véritablement revivre les hommes ou les époques.

Août 1880.





LA FAMILLE PAPIN

Jacques Papin, grand-père de Denis Papin, était, au commencement du XVIIe siècle, *Contrôleur du Domaine, Eaux et Forêts du Comté de Blois*. Sa mère s'appelait Simone Pelloquin. Il épousa, le 16 janvier 1605, Jehanne Dufour, qui était comme lui d'une des principales familles protestantes de Blois.

De ce mariage naquirent 10 enfants, 7 garçons et 3 filles, parmi lesquels nous citerons :

Denis Papin (premier du nom), Receveur général du Domaine du Comté de Blois, l'aîné de la famille, et qui fut le père du célèbre inventeur;

Isaac Papin, sieur des Coudrays, ou des Coudrets (1), né en 1621, qui fut *Receveur général du Domaine du Comté de Blois;*

Charlotte Papin, née en 1615, et mariée à Pierre Gousset, sieur de la Chesnais, qui fut également *Rece-*

(1) Les Coudrays, nom d'une closerie située paroisse de Chitenay.

veur général du Domaine, et auquel elle donna douze enfants ;

Marie Papin, née en 1619, mariée en 1638 à Paul Viet, horloger, et remariée en 1660 à Paul Charles, sieur de Sublettes ;

Enfin Nicolas Papin, né en 1625, et qui fut un médecin distingué.

Nous ne parlerons ici que de Marie Papin, dont le contrat de mariage avec Paul Viet est parvenu jusqu'à nous (1), et grâce auquel on aura les détails curieux d'une alliance entre deux familles de la bourgeoisie blésoise au XVIIe siècle.

Paul Viet, marchand orfèvre à Blois, était fils de Pierre Viet, marchand à Chambon, et de Marie Rougemont ; il avait un frère, Pierre, marchand également à Blois, et un cousin germain, Samuel Viet, orfèvre à Vendôme ; quant à sa fiancée, on vient de voir qu'elle était fille de Jacques Papin et de Jeanne Dufour, mais il peut y avoir intérêt à relever, dans l'acte que nous étudions, les noms et qualités des membres de sa famille qui durent, suivant l'usage, consentir à son mariage ; c'étaient ses père et mère, d'abord ; Denis Papin, son frère ; noble homme Pierre Gousset, Receveur du Domaine, et dame Charlotte Papin, sa femme, sœur de la mariée ; « honneste homme Henry Papin, « sieur de la Robinière, oncle, et dame Marie Pauvert, « sa femme ; noble homme Charlemagne Bellay, chi- « rurgien et varlet de chambre du Roy, demourant au « dict Blois, et dame Marie Papin, sa femme, cousine « germaine ; honneste homme Théodore Girard,

(1) Archives de Loir-et-Cher, série F, 407. Acte du 6 novembre 1638.

« maistre horlogeur, demourant au dict Blois, et « Judith Delaunay, sa femme, cousin germain; hon- « neste homme Paul Girard, marchant drapier, « demourant au dict Blois, cousin germain; honneste « femme Anne Girard, vefve en secondes nopces de « feu Moyse Alaix, demourante au dict Blois, cousine « germaine; noble homme Charles Dufour, sieur de « Montillet, demourant à Blois, oncle, et Anne Gri- « belin, sa femme; noble homme Jacques Elizant, « sieur de la Courbe, advocat en Parlement, demou- « rant au dict Blois, et dame Anne Dufour, sa femme, « tante; maistre Paul Testard le jeune, demourant au « dict Blois, et Catherine Dufour, sa femme, et hon- « neste homme maistre Pierre Dufour, procureur au « siège présidial de Blois, cousins. »

Parmi les amis nous citerons : noble homme Florimond de Maucourt, Conseiller d'Etat pour le Roi en l'élection de Blois; Jean Mahy, Greffier des Eaux et Forêts du Comté; Madeleine Lasseron, veuve de Claude Raoul, ancien Receveur général du Domaine; honnête homme Isaac Delorme, marchand demeurant à Blois.

La dot de la future consistait en une somme de quatre mille livres tournois, payable le jour de la bénédiction nuptiale, dont 2,100 livres sur une maison sise « rue du Bas-Cartier » à Blois, et les 1,900 autres en espèces; de plus, les parents restaient garants et devaient « habiller la dicte future espouse leur fille « selon son estat et condition; » enfin 2,000 livres seulement devaient entrer dans la communauté, et si la fiancée survivait à son mari, elle reprendrait sa dot entière avec ses habits, bagues et joyaux.

De son côté, Paul Viet apportait le fonds de son commerce d'orfévrerie, évalué à 8,848 livres tournois,

suivant l'estimation du sieur Lubin, maître orfèvre à Blois, et qui devait lui rester en propre, sauf 2,000 livres destinées à la communauté; l'inventaire de ce fonds, annexé au contrat de mariage, est des plus curieux et nous ne doutons pas qu'il donne des renseignements nouveaux sur l'histoire de l'orfévrerie; on le trouvera aux pièces jutificatives (nº 1).

Jacques Papin avait pour frère Henry Papin, horloger, sieur de la Robinière (1), marié en 1614 à Marie Pauvert. De ce mariage naquirent deux enfants, François, né en 1615, et Marie, née en 1622. Cette dernière épousa, en 1635, avant d'avoir accompli sa treizième année, Charlemagne Bellay, sieur des Bois (2) chirurgien ordinaire du roi, auquel elle donna seize enfants. Charlemagne Bellay ne tarda pas à abandonner la chirurgie pour la finance; dès 1644, nous le voyons qualifié (3) de « conseiller du roy et controlleur général du domaine du comté de Blois. »

La famille Papin présente une image assez exacte de ce qu'était au XVIIe siècle la bourgeoisie protestante à Blois. La plupart de ses membres occupaient des charges de finance ou de judicature, s'adonnaient à la médecine, ou bien exerçaient l'importante industrie d'« orlogeur. » La famille comptait dans ses alliances plusieurs ministres protestants, les Pajon, les Testard, et d'autres; Marie Papin, fille de Papin des Coudrets et de Madeleine Pajon, épousa Scoffier, ministre à Mer; sa cousine Anne Bellay, fille de Charlemagne

(1) La Robinière, fief situé à Mont.

(2) Probablement frère de Jacques Bellay, premier médecin de Mademoiselle de Montpensier.

(3) Registres de l'état civil de ceux de la Religion réformée (greffe du tribunal civil de Blois.)

Bellay, et de Marie Papin, épousa Henry Rou, qui exerçait le ministère à Lorges.

Les hautes charges de finances paraissent avoir été héréditaires dans la famille. L'aîné des enfants de Jacques, Denis-Papin (premier du nom), né le 21 octobre 1608, fut comme son père, *receveur général du domaine du comté de Blois*. Il épousa, vers 1640, Madeleine Pineau, qui lui donna treize enfants, dont trois d'une fois.

Denis Papin, le célèbre inventeur, fut leur quatrième enfant, et l'aîné des fils. La date de sa naissance est connue, non pas d'une façon précise, mais à un jour ou deux près, puisqu'il fut baptisé le 22 août 1647. Son acte de baptême (1) est ainsi conçu :

« Du Jeudy XXII[e] Aoust 1647.

« Denis Papin, fils de M[e] Denis Papin receveur
« général du domaine de Bloys et dame Magdeleine
« Pineau, ses père et mère, a esté baptisé par Mon-
« sieur Testard, pasteur, et présenté au baptesme par
« M[e] Isaac Papin (2) aussy receveur général dud. do-
« maine, et dame Fidèle Turmeau.

(Signé) « Paul Testard, ministre.
« Papin.
« Papin.
« Fidelle Turmeau. »

On ne sait rien de l'enfance de Denis Papin, qui, sans aucun doute, se passa à Blois. Il alla très jeune encore, étudier la médecine à l'Université d'Angers, où il fut reçu docteur en l'année 1669. Une déclara-

(1) Registre de l'état civil de ceux de la Religion réformée.
(2) Son oncle (Voir tableau généalogique.)

tion de sa main, inscrite sur les registres de cette Université, constate que, se trouvant alors dans l'impossibilité d'acquitter les droits d'examen, il s'engage à désintéresser ses professeurs sur les premiers bénéfices de sa profession médicale qu'il se propose d'exercer à Angers.

Comment expliquer cette pénurie ? Sans être très riche, la famille Papin appartenait à la bourgeoisie aisée. En l'année 1661, la même où Denis Papin partait pour Angers, Denis Papin le père mariant sa fille aînée Madeleine à Jacques Lecler, bourgeois de Romorantin, lui donnait, en plus de l'habit de noces, une dot de 7,500 livres, ce qui était une somme pour l'époque (1).

Il faut dire que la famille était nombreuse, et les charges lourdes par conséquent. En 1669, Denis Papin, à notre connaissance, devait avoir onze frères et sœurs. De 1642 à 1664, Madeleine Pineau, sa mère, avait eu treize enfants, dont trois d'une fois. On comprend qu'avec une aussi nombreuse famille il fût nécessaire d'être riche pour doter les filles et donner aux fils une éducation libérale.

(1) Contrat de mariage devant Lefebvre, notaire à Blois (étude actuelle de Me Meusnier). *Voir Pièces justificatives, no II.*





LA MAISON DE DENIS PAPIN

D'APRÈS une tradition locale Denis Papin serait né dans une maison isolée, située sur la place Saint-Louis (1) et au pignon de laquelle on remarquait il y a quelques années de nombreuses traces de balles et de boulets provenant d'un combat qui eut lieu dans cet endroit, entre catholiques et huguenots, en l'année 1562.

Aucune pièce décisive, à notre connaissance, ne vient confirmer expressément cette tradition; mais plusieurs circonstances la rendent vraisemblable. La façade orientale de cette maison la seule qui soit à peu près intacte, annonce une construction du XVIe siècle; et, d'autre part, un acte de 1661 (2), nous apprend que le père de Denis Papin demeurait dans la paroisse Saint-Solemne (aujourd'hui Saint-Louis).

(1) Appartenant aujourd'hui à Mme Baschet.

(2) Contrat de mariage de Magdelaine Papin (sœur de Denis) avec Jacques Leclerc, reçu par Lefebvre, notaire à Blois, le dernier avril 1661 (étude actuelle de Me Meusnier.) *Pièces justificatives, n° II.*

Denis Papin le père possédait une autre maison à Blois, dans la grande rue, près la Porte-Chartraine; en 1678, il l'avait louée pour 9 ans à raison de 68 livres par an, suivant acte passé devant Davau, notaire (1).

(1) Extrait d'un acte du 19 mars 1687 contenant les déclarations faites par les détenteurs des biens des protestants émigrés (Archives départementales.)





LA FORTUNE DES PAPIN

Spoliations après la Révocation de l'Edit de Nantes

Isaac Papin, sieur des Coudrets ou des Coudrays avait une fortune assez considérable, tant en immeubles qu'en créances, qui furent saisis sur Madeleine Pajon, sa veuve, et sur ses enfants, après la révocation de l'édit de Nantes.

La terre patrimoniale dont il tirait son surnom, la closerie des *Coudrets*, consistait « en une grande maison pour le maistre, aultres pour les cloziers, deux pressoirs dans un grand cellier, estables, cour, jardin, vivier, bois de charmes, dix neuf arpens de vignes, huict arpens de terres labourables. » (1). C'est le type de la closerie que tout Blésois riche se croyait obligé d'avoir en Sologne.

Isaac Papin possédait encore une maison et deux jardins sis au Haut-Bourg-St-Jean, « sur la rue allant

(1) 2 mars 1687. Procès-verbal d'affermage pour trois ans des biens des protestants émigrés.

du Petit-Reménier à la grange St-Jean, » (1) plus de nombreuses créances et rentes constituées.

De son côté Madeleine Pajon, femme d'Isaac Papin possédait le lieu de *Léjumeau*, situé commune de Lassay, et qui était affermé, en 1685, moyennant 240 livres de rentes, plus six carpes et deux brochets à chaque pêche des étangs.

La Robinière ou *les Robinières*, dont Henry Papin, l'horloger, grand oncle du célèbre inventeur, portait le titre, était une closerie de vignes blanches, située dans la paroisse de Mont, et comprenant maisons de maître et de closier, pressoir, cellier, cour close de murs, jardin, sept arpens de vigne, quatre arpens de terres et un de pré, non compris le bois taillis. (2).

La maison que Isaac Papin possédait au Haut-Bourg-St-Jean était occupée, en 1687, par Abel Brunier, sieur de Villesablon ; nous reparlerons de cette maison à propos de l'abjuration d'Isaac Papin.

Enfin, le même Papin des Coudrets avait encore une autre maison « scize aux Fois lès Blois, où sy-devant pandait pour enseigne le Petit Sainct-Jean,.... joignant vers amont à une ruelle alant de la grande rue du Fois à la rivière de Loire..... abutant sur le quay de la dite rivière vers solaire et de galerne sur la dite grande rue. » Il avait, avant la révocation de l'édit de Nantes, vendu cette maison à un nommé Michel Binet « maître serger » moyennant un prix de 300 li-

(1) Voir plus bas le chapitre consacré à Isaac Papin, fils de celui-ci.

(2) 2 mars 1867. Procès-verbal d'affermage pour trois ans des biens des protestants émigrés.

vres converti en 15 livres de rente. En 1689, cette rente fut saisie sur ses héritiers (1).

L'une des filles de Papin des Coudrets, Jeanne Papin, née le 9 avril 1658, n'avait pas attendu la révocation de l'édit pour passer en Allemagne. Dès l'année 1682, elle se trouvait en Brandebourg, auprès d'une dame de Pelins, veuve du grand écuyer de l'électeur de Brandebourg. Elle y était encore en 1685, et l'on pense bien que la situation nouvelle faite à ses corréligionnaires par la révocation de l'édit ne l'engagea pas à abandonner l'asile qu'elle s'était ménagé. Mais elle se trouvait dans une situation particulière dont elle songea naturellement à profiter pour préserver son patrimoine. En effet, elle n'était pas sortie du royaume « au préjudice des défenses portées par les déclarations du roi », puisqu'elle avait quitté la France trois ans avant la révocation de l'édit et pour tout autre cause, en apparence du moins, que celle de religion. Elle intéressa à sa cause M. de Spanheim, envoyé extraordinaire de Brandebourg auprès du roi de France, qui obtint de Louis XIV un brevet autorisant la demoiselle Papin des Coudrets à continuer à résider en Allemagne, et la relevant à cet effet de la rigueur des ordonnances. — Ce brevet porte la date du 12 octobre 1685. (2).

Ainsi remise en possession de ses droits, Jeanne Papin, représentée par un fondé de pouvoirs, partagea avec ses frères et sœurs les biens provenant de la succession de son père, par acte devant Malescot, notaire

(1) 9 juillet 1689. Déclaration de Michel Binet devant M. Rogier de la Mothe, subdélégué de l'intendant. (Archives départementales.)

(2) Voir *Pièces justificatives, n° III.*

à Blois, en date du 4 novembre 1685. L'évènement de ce partage lui donna la moitié de la closerie patrimoniale des Coudrets. Aussi, lorsque le 2 mars 1687, le séquestre des biens des protestants émigrés voulut faire procéder à l'affermage pour trois ans, par adjudication, de la closerie des Coudrets, Jeanne Papin, par le sieur Isaac Boesnier, son mandataire, demanda et obtint qu'on distrairait de l'adjudication la moitié lui appartenant dans la dite closerie. L'autre moitié, appartenant à sa sœur Marguerite, fut affermée au sieur Charles, le second mari de leur tante, Marie Papin, moyennant un loyer annuel de 270 livres.





LA FAMILLE PAPIN EN ALLEMAGNE

Au point de vue religieux, la famille Papin comptait parmi les plus attachées au culte réformé et les plus considérées de la communauté protestante de Blois. La plupart des membres et des alliés de la famille ont été nommés anciens et ont fait partie du Consistoire.

Jacques Papin, grand'père de notre Denis, Henry Papin de la Robinière, frère de Jacques, Denis Papin le père, Isaac Papin des Coudrets, leurs femmes, leurs enfants, figurent à chaque instant sur les registres de l'état-civil protestant de Blois comme « présentant au baptesme » les enfants de leurs coréligionnaires (1).

Survenant la révocation de l'édit de Nantes, cette famille n'hésita pas à tout abandonner et à prendre le

(1) La signature de Denis Papin figure à la date du 25 septembre 1670 sur les registres de l'état civil protestant de Blois, dans l'acte de baptême de Judith Girard, de laquelle il fut le parrain. Il est qualifié dans ce document : « docteur en médecine ».

chemin de l'exil plutôt que de renoncer à sa foi, ou même à son culte. C'est alors qu'on vit partir pour l'Allemagne, Madeleine Pajon, la veuve d'Isaac Papin, accompagnée de ses enfants et de son gendre Louis Scoffier, ministre à Mer; les enfants Gousset, cousins de Denis et issus de Charlotte Papin ; les arrière-petits enfants de Henry Papin de la Robinière, notamment Charlemagne Bellay, docteur en médecine et Louise Courtiou, sa femme. Leurs biens patrimoniaux, Léjumeau, la Robinière, les Coudrets et les autres furent mis sous séquestre; leurs rentes furent saisies. Nous avons vu qu'ils formèrent à Marbourg une petite colonie où Denis Papin vint les rejoindre en 1688. Quant à Jeanne Papin, la seconde des filles de Papin des Coudrets, elle était à Berlin depuis 1682.

Ce n'est pas le hasard, ni même simplement l'offre d'une chaire à l'Université de Marbourg qui décida Denis Papin à quitter l'Angleterre pour se fixer en cette ville au commencement de l'année 1688. Une assez nombreuse colonie de protestants Orléanais et Blésois s'était réfugiée à Marbourg après la révocation de l'édit de Nantes. On y remarquait un certain nombre de membres de la famille Papin : Voici la liste qu'en donne M. de la Saussaye (1) :

1° Madeleine Pajon, veuve de Jacques Papin, oncle de Denis;

2° Jacques de Maliverne ou Malinverne, de Saumur, professeur à l'Université, époux de Marie Papin, fille de ladite dame Jacques Papin;

(1) La *Vie et les ouvrages de Denis Papin*, p. 128.

3° Paul Papin, qualifié de frère de madame de Maliverne dans les actes de l'église française de Marbourg, mais manquant dans la généalogie de la famille;

4° Madame de Maliverne, Marie Papin;

5° Charlotte-Marie de Maliverne, née en mars 1687, du mariage de cette dame avec Jacques de Maliverne;

6° Jeanne Papin, fille d'Isaac Papin, retirée en Brandebourg depuis l'année 1682;

7° Marie Papin, sœur de Jeanne;

8° Et probablement aussi Louis Scoffier, ancien ministre à Mer, que M. de la Saussaye ne mentionne pas.

Il y a dans ce tableau plusieurs erreurs, qu'il nous est permis de signaler, mais que nous ne pouvons malheureusement pas rectifier complètement, faute d'avoir pu consulter les documents conservés en Allemagne.

1° En premier lieu, Madeleine Pajon était femme, non pas de Jacques Papin, mais d'Isaac Papin, sieur des Coudrets, un autre des oncles de Denis;

2° De ce mariage, Madeleine Pajon a bien eu une fille nommée Marie; mais elle fut mariée à Scoffier, ministre à Mer, en 1677;

3° Il existe bien un Paul dans la généalogie des Papin; mais c'est un frère de Denis, et l'un des trois jumeaux nés le 7 octobre 1658.

D'après M. de la Saussaye, M. de Maliverne étant mort en 1688, Denis Papin aurait épousé sa veuve, qui était sa cousine germaine, le 1er janvier 1691.

Si l'acte existe, nous n'avons rien à dire; mais nous remarquons que dans le seul volume qui ait paru de la « *Vie et les ouvrages de Denis Papin* » M. de la

Saussaye n'en annonce pas la publication aux pièces justificatives.

Si donc il n'était pas trop téméraire de douter, jusqu'à preuve du contraire, du mariage de Denis Papin avec Madame de Maliverne, nous hasarderions cette supposition que Marie Papin, qui fut mariée à M. de Maliverne, était une sœur de Denis Papin. Denis Papin en avait deux de ce nom, l'une née en 1643, l'autre en 1663, alors probablement que la première était morte.

Ce qui, suivant nous, donnerait du corps à cette supposition, c'est que parmi les cousines de Denis Papin nous ne trouvons qu'une Marie Papin, celle dont nous avons parlé plus haut, et qui fut mariée à Scoffier, ministre à Mer.





ISAAC PAPIN

Son Abjuration

Nous avons dit que, lors de la Révocation de l'Edit de Nantes, la plupart des membres de la famille Papin s'étaient volontairement exilés soit en Angleterre, soit en Allemagne, et qu'au nombre des émigrés se trouvait Madeleine Pajon, veuve d'Isaac Papin, accompagnée de son fils Isaac, de sa fille et de son gendre.

Isaac avait fait de fortes études théologiques, et après quelques voyages dans le Midi de la France, notamment à Bordeaux, il était venu se fixer à Blois comme ministre protestant (1). Il semblait donc irrévocablement attaché à la religion de sa famille, et le fait de quitter la France en 1685 était un acte de foi pouvant paraître décisif. En 1686, il était à Hambourg; c'est

(1) Nous empruntons les renseignements qui composent la plus grande partie de ce chapitre au *Recueil des Ouvrages composés par feu M. Papin en faveur de la religion....., nouvelle édition donnée par sa veuve,* Paris, 1723, 3 in-18. Le tome Ier de cet ouvrage contient la vie d'Isaac Papin racontée par sa veuve et de nombreux détails sur son séjour en Allemagne et les difficultés qu'il eut à rentrer en France; on comprend que ce récit puisse être suspect de partialité; il n'en est pas moins intéressant et mérite d'être signalé même au point de vue de l'histoire générale du Protestantisme en France.

là qu'il connut Anne Viart et qu'il l'épousa; or, dès cette époque, si l'on en croit sa veuve, ses convictions étaient fortement ébranlées et il avait eu avec Bossuet une correspondance qui malheureusement n'a pas été conservée. Il ne songea plus dès lors qu'à rentrer en France et reprendre possession des biens assez considérables que lui avait laissés son père. Nous ne le suivrons pas dans les tribulations très-romanesques et peu honorables de sa fuite en Angleterre où, pour obtenir un passe-port du ministre protestant de Douvres, il fit un violent sermon contre la religion catholique; au commencement de l'année 1690 il était à Paris avec sa femme, et après plusieurs conférences avec Bossuet, ils firent tous deux profession publique de foi catholique entre les mains de l'évêque de Meaux, le 15 janvier, dans l'église de l'Oratoire, rue Saint-Honoré.

Nous ne pensons pas que les deux convertis durent être bien accueillis de leurs anciens corréligionnaires de Blois; le ministre protestant Jurieu, qui avait toujours été, il est vrai, l'ennemi déclaré d'Isaac Papin, publia contre lui à ce sujet un libelle dont le titre seul indique suffisamment la violence :

« *Lettre pastorale aux fidèles de Paris, d'Orléans et de Blois, sur le scandale arrivé à Paris, le 15 de janvier 1690, par l'apostasie de M. Papin, qui a renoncé à la Religion Réformée, entre les mains de M. l'évêque de Meaux, dans l'église des Pères de l'Oratoire, où l'on voit les tristes suites de l'esprit d'indifférence sur les religions* » (1).

(1) *Recueil des ouvrages composés par feu M. Papin....., etc.*, p. 1.

Quoi qu'il en soit, le 18 mai de la même année Isaac Papin et Anne Viart reçurent du Roi un brevet leur permettant de jouir de leurs biens et des priviléges des catholiques; ce document, qu'on trouvera aux pièces justificatives (1), et que nous croyons inédit, méritait d'être publié; il montre qu'on ne négligeait rien pour faciliter les conversions, et que si les persécutions s'abattaient sur les religionnaires opiniâtres, des faveurs étaient réservées aux nouveaux convertis.

Nous ne voudrions pas affirmer que le désir de recouvrer sa fortune ait fait d'Isaac Papin un renégat; il est du moins certain qu'il ne revint à Blois qu'avec l'assurance formelle de rentrer en possession de ses biens, car nous le voyons, *un mois avant l'autorisation officielle,* le 18 avril, vendre à M. Philippe Fontaine, procureur au siége présidial de Blois, une maison située dans le bourg Saint-Jean, « sur la rue allant « du petit Remenier à la grange Saint-Jean » (2), moyennant 1,400 livres tournois.

(1) N° IV.
(2) Archives de Loir-et-Cher, E, 407.







PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Inventaire du fonds d'orfévrerie de Paul Viet, lors de son mariage, en 1638, avec Marie Papin.



Inventaire des choses appartenantes au sieur Paul Viet, desquelles il est dict par son contract de mariage avecq dame Marie Papin, sa femme, qu'inventaire seroit fait pour luy demourer propre, sauf la somme de deux mil livres qui doibt entrer en la communaulté.

Premièrement, trois diamans espoix dont l'un pèse dix grains, l'autre neuf grains et l'autre huict grains, estimez à la somme de seize cens livres tournois, cy.................................... XVI c. l. t.

Plus, deux anneaux de diamans espoix de quatre grains et demy pièce, estimez la somme de six cens livres tournois, cy.................. VI c. l. t.

Plus, huict petitz diamans espoix, estimez ensemble à la somme de quarente livres tournois, cy. XL l. t.

Plus, huict anneaux de turquoise de la vieille roche, estimez ensemble à la somme de cent livres tournois, cy.................................... C l. t.

Plus, deux anneaux de rubis, estimez ensemble à la somme de quarente livres tournois, cy..... XL l. t.

Plus, cent cinquante-trois turquoises hors-d'œuvre de la vieille roche, estimées à ung escu pièce, qui est pour tout quatre cens cinquante-neuf livres tournois, cy............................ IIII c. LIX l. t,

Plus, deux cens quatorze turquoises moiènes estimées à raison de vingt sols la douzaine, à la somme de deux cens quatorze livres, cy....... II c. XIIII l. t.

Plus, quarante douzaines de petites turquoises estimées à raison de vingt sols la douzaine, à la somme de quarente livres, cy..................... XL l. t.

Plus, trente-six turquoises aussy de la vieille roche estimées, à raison de vingt-cinq sols pièce, à la somme de quarente-cinq livres tournois, cy...... XLV l. t.

Plus, vingt-neuf douzaines de petitz rubis d'applique estimez à raison d'ung escu la douzaine, la somme de quatre-vingtz-sept livres tournois, cy................................ IIII^xx^VII l. t.

Plus, trente-huict douzaines de petitz rubis brutes estimez à raison de vingt sols douzaine, la somme de trente-huict livres tournois, cy...... XXXVIII l. t.

Plus, quatre turquoises fort grandes, estimées à la somme de quarente livres tournois les quatre, cy................................... XL l. t.

Plus, cinq saphirs d'Orient, dont il y en a trois blancs, ung viollet et ung jaulne, estimez dix-huict livres tournois pièce, la somme de quatre-vingtz-dix livres tournois, cy.................. IIII^{XX}X l. t

....

Plus, par cédule des orlogeurs de Blois..... C l. t.

....

Une montre à boîte d'or du prix de cent dix livres tournois, cy........................... CX l. t.

Ung ornement de montre vallant...... XXV l. t.

Plus, deux anneaux, l'un de diamant et l'autre d'émeraulde, par luy donnez à sa femme, estimez ensemble à la somme de.............. III c. LX l. t.

L'inventaire cy-dessus faict se monte à la somme de huict mil huict cens quarente-huict livres tournois, suivant l'estimation faicte des pierreries y contenues, par le sieur Lubin, maistre orfèvre à Blois, qui a dict icelle estimation estre en sa conscience selon leur juste valleur.....

Archives de Loir-et-Cher E, 407.





II

Du dernier avril 1661, devant Lefebvre, notaire à Blois (étude actuelle de Me Meusnier).

Contrat de mariage entre noble homme « Jacques Lecler, fils de deffunt noble « homme Pierre Lecler, vivant conseiller « et elleu pour le roy en l'élection de Romorentin, et « de dame Ester Pajon, sa femme, ses père et mère, « demeurant en ceste ville de Blois, d'une part,

« Et damoiselle Magdelaine Papin (1), fille de noble « homme Denis Papin, conseiller du roy, recepveur « général du domaine et comté de Bloys, demeurant « audit Blois, paroisse de Sainct-Sollaine, et de dame « Magdelaine Pineau, sa femme, ses père et mère, « d'autre part. »

Témoins du côté du futur :

« Noble homme Isaac Lecler, conseiller et elleu « pour le roi, à Romorentin, son frère ;

(1) Sœur aînée de Denis Papin.

« Damoiselle Elisabet Lecler, veuve noble homme
« de Bernouville, vivant sieur des Oyseaux, sa
sœur ;

« Messire Jacques de Baffard, escuier, seigneur de
« Boussay, et dame Louise Lecler, son espouse, sa
« sœur ;

« Noble homme Pierre Turmeau, bourgeois de
« Blois, et damoiselle Margueritte Lecler, sa femme,
« sa sœur ;

« Noble homme Me Daniel Pajon, greffier de
« cette élection de Blois, et dame Margueritte Belot,
« sa femme ;

« Dame Margueritte Pajon, leur fille, femme de
« noble homme Paul Baignoux, sieur du Mousseau,
« sa cousine ;

« Noble homme Jacques Lecler, sieur de la Ches-
« nais, etc., etc.

Du côté de la future :

« Pierre Gousset, conseiller du roy, recepveur
« général du domaine du comté de Blois, son oncle
« à cause de deffunte dame Charlotte Papin, sa
« femme ;

« Noble homme Paul Charles, sieur de Sublet (1),
« et dame Marie Papin, sa femme, ses oncle et
« tante ;

« Dame Magdelaine Pajon, veuve feu noble homme
« messire Isaac Papin, vivant aussy conseiller du roy,
« recepveur de son dit domaine, sa tante à cause
« dudit deffunt ;

« Damoiselle Jeanne Papin, fille de sa tante ;

(1) *Alias* de Sublettes. (Actes de l'état civil).

« Dame Marie Pauvert, veuve noble homme Henry
« Papin de la Robinière, sa tante ;

« Noble homme Charlemagne Bellay, conseiller du
« roy, contrôleur du domaine dudit Blois, et dame
« Marie Papin, sa femme, ses cousin et cousine. »

La dot de la future était de 7,500 livres tournois, plus l'habit de noces.





III

12 octobre 1685. — Brevet du roi Louis XIV donnant permission à Jeanne Papin des Coudrets de continuer sa demeure à Berlin (1).

Aujourd'huy douziesme jour d'octobre mil six « cens quatre-vingtz-cinq, le Roy estant à « Fontainebleau, ayant égard à la très- « humble supplication qui luy a esté faitte par le sieur « de Spanheim, envoyé extraordinaire de Brandebourg, « de vouloir permettre à la damoiselle des Coudrets, « qui est auprès de la dame de Pelins, veufve du grand « écuier de M. l'électeur de Brandebourg, de continuer « à y demeurer, sa Majesté luy a accordé la permission « qui luy est nécessaire à cet effet, au moyen de quoy « elle l'a relevée et dispensée de la rigueur de ses or- « donnances, en vertu du présent brevet qu'elle a voulu « signer de sa main et estre contre signé par moy, son « conseiller secrétaire d'Estat et de ses commande- « ments et finances.

« (Signé) : Louis.
« Et plus bas : Colbert. »

(1) Copie aux archives de Loir-et-Cher.



IV

Permission accordée par Louis XIV à Isaac Papin de jouir des priviléges concédés aux ministres de la R. P. R. qui n'ont pas quitté le Royaume (18 mai 1690).

(Extrait des registres du conseil d'Estat).

Sur la requeste présentée au Roy, estant en son Conseil, par Isaac Papin, natif de Blois, cy-devant ministre de l'Eglise anglicane, et damoiselle Anne Viart, sa femme, contenant que s'estant depuis cinq années retirez hors du Royaume, ledit Papin auroit esté receu et estably ministre de la R. P. R. (religion prétendue réformée) en Angleterre, depuis lequel temps il seroit revenu en France avec sa femme, où ils ont fait abjuration et embrassé la foy catholique, apostolique et romaine entre les mains du sieur évesque de Meaux, le quinzième janvier dernier; mais comme ils ont prétendu jouir des mesmes priviléges et avantages que Sa Majesté a accordé à ceux de ses sujets de la R. P. R. qui sont toujours demeurez

en ce Royaume, mesme aux ministres de ladicte religion, on a allégué aux supplians pour leur faire de la peine que Sa Majesté n'avoit fait aucune déclaration en faveur de ceux de ses sujets de ladicte R. P. R. qui reviendroient en ce Royaume; sur quoy, les supplians estant obligez de recourir à la grâce et à la bonté de Sa Majesté, requeroient que sur ce il luy plust de pourvoir. Veu ladicte requeste, certificat du sieur baron d'Asfeldt, envoyé de Sa Majesté en Allemagne, du huitième février dernier, abjuration et certificat du sieur évesque de Meaux, du quinzième janvier dernier, et tout considéré, le Roy estant en son Conseil, en conséquence de la permission acordée aux supplians de revenir dans le Royaume, a ordonné et ordonne qu'ils seront remis en la possession et jouissance de tous les biens et effets qui leur appartenoient au jour de leur sortie, et qu'ils jouiront des mesmes grâces, priviléges et exemptions que Sa Majesté a accordés aux ministres de ladicte religion restés dans le Royaume, et qui ont fait abjuration de ladicte R. P. R., nonobstant toutes oppositions, desquelles s'il en intervient, Sa Majesté s'est réservé la connoissance et l'in terdit à tous ses autres juges. Fait au conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Versailles, le dix-huitième jour de May mil six cent quatre-vingt-dix. »

(Signé autographe).
Colbert.

A cette pièce est annexé le mandement suivant :

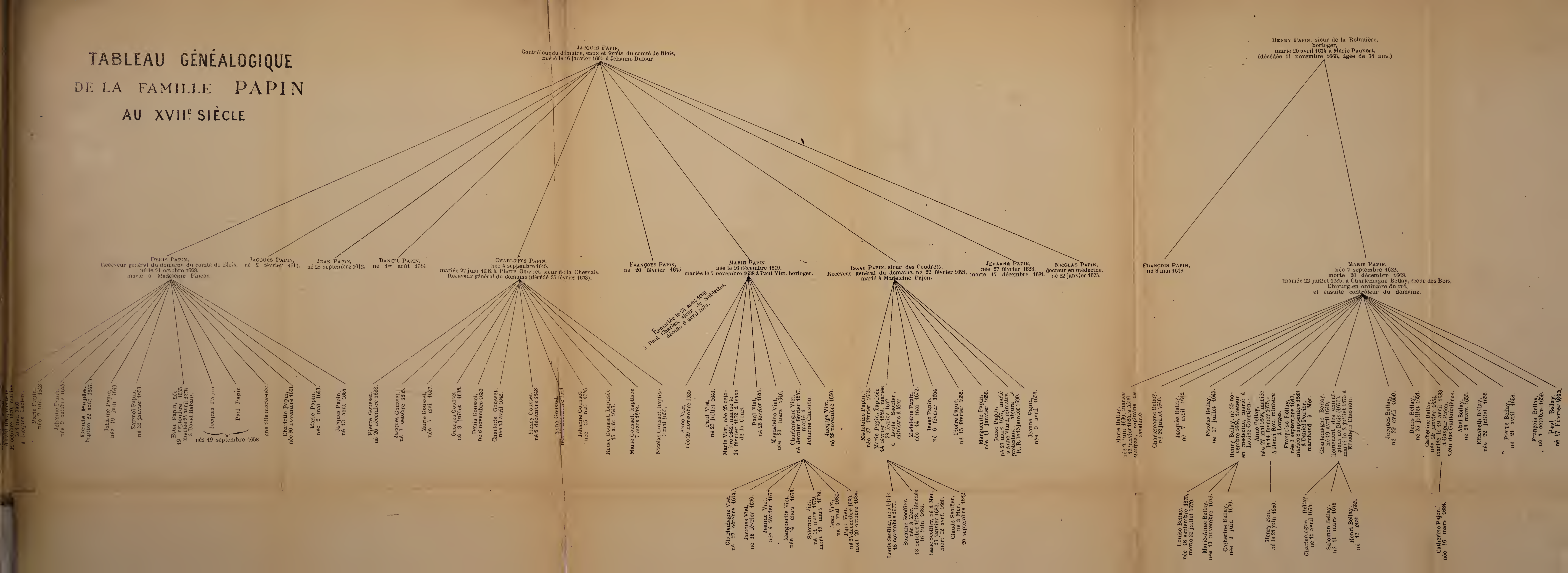
« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, au premier nostre huissier ou sergent sur ce requis nous te mandons et commandons par ces pré-

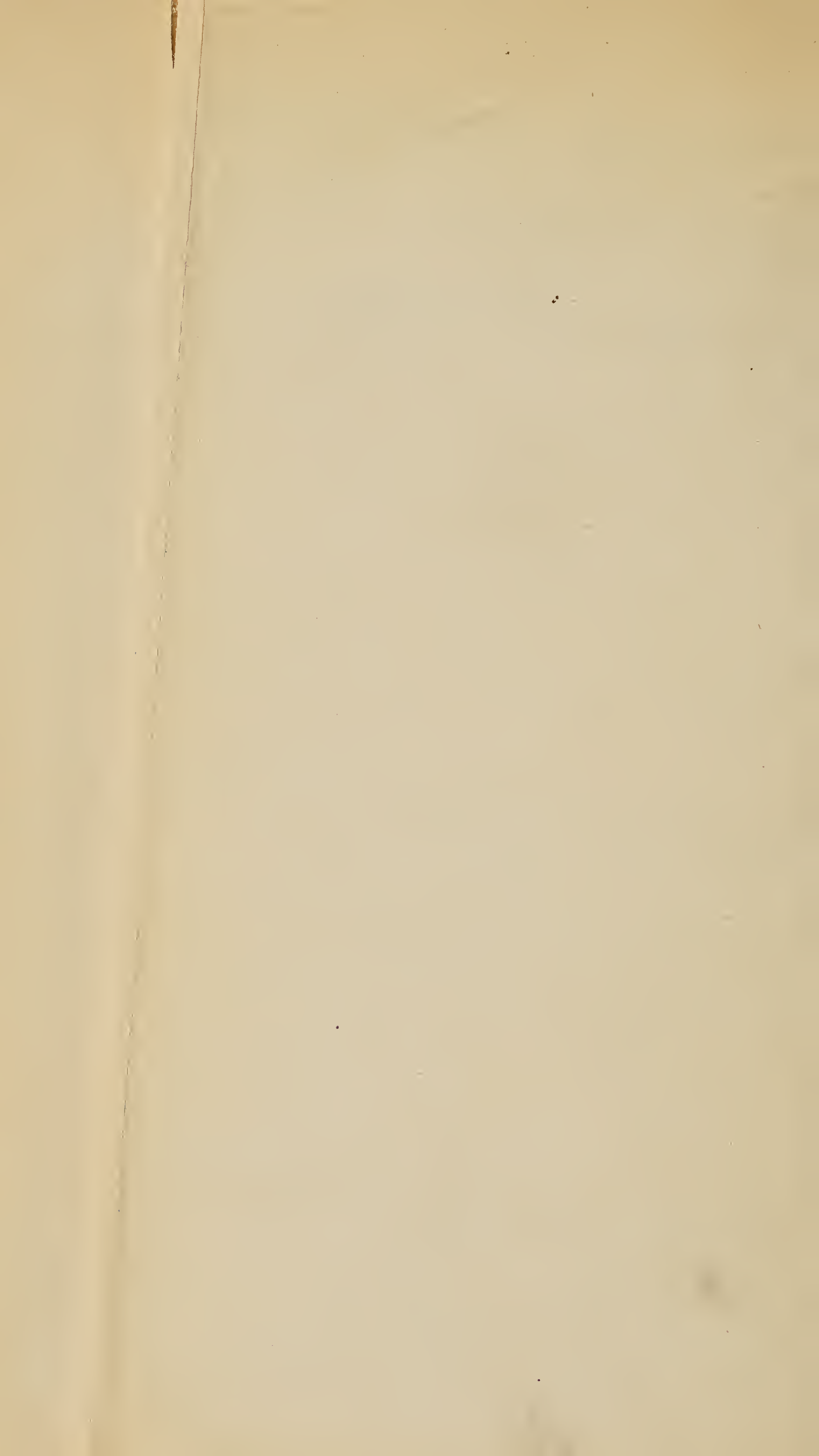
sentes signées de nostre main que l'arrest dont l'extrait est cy attaché sous le contre scel de nostre chancellerie, ce jour d'huy donné en nostre conseil d'Estat, nous y estant, tu signifies à tous qu'il appartiendra à ce qu'ils n'en ignorent, et fasses, pour l'entière exécution d'iceluy, tous exploits et actes nécessaires, sans pour ce demander autre permission, car tel est nostre plaisir. Donné à Versailles, le dix-huitième jour de May l'an de grâce mil six cent quatre-vingt-dix et de nostre règne le quarante-huitième ».

(Signé autographe).
Louis.

Par le Roy,
(Signé autographe).
Colbert.




TABLEAU GÉNÉALOGIQUE
DE LA FAMILLE PAPIN
AU XVIIe SIÈCLE
Jacques Papin,
Contrôleur du domaine, eaux et forêts du comté de Blois,
marié le 16 janvier 1605 à Jehanne Dufour.
Henry Papin, sieur de la Robinière,
horloger,
marié 20 avril 1614 à Marie Pauvert,
(décédée 11 novembre 1668, âgée de 78 ans.)
Denis Papin,
Receveur général du domaine du comté de Blois,
né le 21 octobre 1608,
marié à Madeleine Pineau.
Jacques Papin,
né 2 février 1611.
Jean Papin,
né 28 septembre 1612.
Daniel Papin,
né 1er août 1614.
Charlotte Papin,
née 4 septembre 1615,
mariée 27 juin 1632 à Pierre Gousset, sieur de la Chesnais,
Receveur général du domaine (décédé 25 février 1673).
Françoys Papin,
né 20 février 1615
Marie Papin,
née le 16 décembre 1619,
mariée le 7 novembre 1638 à Paul Viet, horloger.
Isaac Papin, sieur des Coudrets,
Receveur général du domaine, né 22 février 1621,
marié à Madeleine Pajon.
Jehanne Papin,
née 27 février 1623,
morte 17 décembre 1681.
Nicolas Papin,
docteur en médecine,
né 22 janvier 1625.
François Papin,
né 8 mai 1618.
Marie Papin,
née 7 septembre 1622,
morte 20 décembre 1668,
mariée 22 juillet 1635, à Charlemagne Bellay, sieur des Bois,
Chirurgien ordinaire du roi,
et ensuite contrôleur du domaine.
nés 19 septembre 1658.






MALA FIDES BONA
DEPRIMIT ELEVAT
M